

Mende, le 14/11/2023

ZAUGG Vincent et Marie-Caroline
34 chemin de la safranière
48000 MENDE
vincentzaugg@hotmail.com
06 43 13 14 65

A l'attention du Commissaire Enquêteur
Mairie de Mende
1 place Charles De Gaulle
48 000 MENDE

Objet : Création d'un emplacement réservé N°44 : voirie de bouclage secteur Safranière

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de notre opposition à la création de l'emplacement réservé n°44 pour la création d'une voirie dite « de bouclage », chemin de la safranière, dans le cadre de la modification de droit commun N°20.

Voici les raisons à notre opposition :

- Cette voirie dite « de bouclage » desservirait une zone classée Agricole, et aucune habitation. La prolongation ultérieure de cette voirie détruirait une zone agricole, ce qui serait incompatible avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation nette). De nombreuses parcelles sont classées 1Au ou 2Au, ce qui offre de très nombreuses opportunités de développer l'habitat sans créer d'étalement urbain sur les zones agricoles, qui doivent être préservées à moyen et long terme.
- Il paraît par ailleurs aberrant de vouloir augmenter le flux de circulation sur le chemin de la Safranière, alors même que sa sortie sur l'avenue Nelson Mandela est à l'usage dangereuse.
- Des alternatives plus pertinentes existent pour relier l'avenue Nelson Mandela et les terrains du secteur du Roussel. Le plan ci-joint représente une proposition alternative de voie de bouclage, créée sur des parcelles non classées en zone agricole, vierges d'habitation, et desservant des zones à urbaniser. Cette voie permettrait un réel bouclage, qui pourrait être mis en œuvre rapidement, tout en économisant plusieurs centaines de mètres de voirie en zone agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. & Mme Zaugg Vincent et Marie-Caroline

